Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260127-2026_01_02-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 janvier 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	0
- pouvoir	1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BAYON Corinne, BRIZIOU Daniel, CHEVAL Christelle, DANION Jérôme, DANION-BEAUDOUX Karine, DUBOIS Jean-Paul, GUILLEMOT Marie-Renée, HEMERY Anita, LE GOUÉ Mickaël. Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : HENRY Nathalie donne pouvoir à DANION BEAUDOUX Karine

Date de convocation :
21 janvier 2026

M. Daniel BRIZIOU *est nommé secrétaire de séance.*

Date d'affichage :
13 février 2026

Délibération n° 2026-01-02
Subventions aux associations 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-7 ; Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant les demandes de subventions formulées par les différentes associations communales et extra-communales pour l'année 2026 ;

Considérant la demande spécifique de l'association sportive USSNAT sollicitant une aide exceptionnelle pour l'acquisition de nouveaux buts de football destinés à la catégorie U13 (jeunes) ;

Considérant que le coût de cet équipement s'élève à 2 280 € et qu'il est proposé de soutenir cet investissement à hauteur de 50 %, soit un montant de 1 140 €, en complément de la subvention de fonctionnement habituelle ;

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions qui seront accordées pour l'année 2026 aux différentes associations. Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Subventions associations communales + convention			
Associations communales		**Associations hors commune**	
Eternel printemps	150 €	ADMR (1,50€/habitant x 478 habitants)	717 €
Arts et Loisirs	350 €	Banque alimentaire	90 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260127-2026_01_02-DE

USSNAT	500 €		
Société de chasse	150 €		
Piégeurs	300 €		
Anciens combattants	150 €		
Société de pêche	150 €		
Donature et patrimoine	150 €		
À l'assaut du tertre	150 €		

Subventions exceptionnelles (asso extérieure) crédit de 100 €	
Téléthon	40€
Prevention routière	30€
Eaux et rivières	30€
Subventions exceptionnelles USSNAT	
USSNAT	1140€
TOTAL	2957 €

- Précise que la subvention totale accordée à l'association USSNAT pour 2026 s'élève à 1 640 € (500 € de fonctionnement + 1 140 € d'équipement).
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

M. Le Maire est chargé du dossier et est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

Le Maire,
M. LE GOUÉ